



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 31 janvier 2024
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 25

N° DEL-2024-1-07

SEANCE DU 6 FEVRIER 2024

Nature de l'acte :
Domaine et patrimoine
Autres actes de gestion
du domaine privé

Présents : Mme BENIER, Maire

M. LABRANCHE, Mme JONES, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, M. REGARD-TOURNIER, Mme LEON, M. LAVOUE, M. CARRY, Adjoint ;

OBJET :
Convention de mise à
disposition de la salle
L'abeille entre la
Commune de THOIRY et
l'Association So Prana

M. DESSAGNE, M. GUIOTON, M. ROMAND-MONNIER, Mme BECHTIGER, Mme PIETRZYK, Mme LESQUERRRE, Mme DOUAI, Mme DUBURCQ, Mme LAROUX, M. MILLET, M. THOMAS, M. BURLET, Mme DUMOLLARD, Mme BONIFACIO, M. DE MARTEL, M. WATELET, Conseillers Municipaux.

Excusé :

M. JOURDA, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. CARRY.

Absents :

M. DE VARREUX, Conseiller Municipal.
Mme BEN YOUSSEF TAKATART, Conseillère Municipale.
Mme VELASQUEZ, Conseillère Municipale.
M. ORSET, Conseiller Municipal.

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

EXPOSE

VU le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les Articles L2121-29 et L2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Madame le Maire indique à l'assemblée que les salles associatives peuvent, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mises à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités familiales, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

Madame le Maire informe l'assemblée que l'Association loi 1901 So Prana, enregistrée sous le numéro RNA W013001383 sollicite une salle pour exercer son activité de Yoga à compter du 11 janvier 2024.

Dans le but de faciliter le développement des activités associatives, les salles du bâtiment associatif sises 604 rue de Combes peuvent être mises à disposition des associations Thoirysiennes.

Madame le Maire propose à l'assemblée de mettre à disposition de l'association So Prana :

- la salle L'abeille, d'une surface de 64.36 m²
- selon le planning défini avec l'association et aux plages horaires définies dans la convention annexée à la présente délibération
- à titre gratuit
- pour l'exercice de ses activités à caractère sportif, en cohérence avec les statuts qui la régissent.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient donc d'établir une convention de mise à disposition de ladite salle du 11 janvier 2024 au 4 juillet 2025 inclus ; convention qui ne pourra être renouvelée que de manière expresse.

Lors de l'utilisation de la salle, d'autres usagers pourront bénéficier de la salle « l'abeille » et des communs.

Seront donc partagés avec d'autres utilisateurs les locaux communs suivants :

- les couloirs et accès au bâtiment,
- les sanitaires.

Il est précisé ici que la salle de l'abeille n'est à usage exclusif de l'association So Prana que sur les plages définies dans la convention de mise à disposition. Celles-ci ne pourront être modifiées que par avenant à cette convention.

Madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver les termes de la convention entre la Commune de THOIRY et l'Association So Prana dont un exemplaire est joint en annexe, d'une part, et de l'autoriser à la signer, d'autre part.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES AVOIR ENTENDU SA PRESIDENTE,

APRES AVOIR DELIBERE ET VOTE A L'UNANIMITE,

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de locaux entre la Commune de THOIRY et l'Association So Prana,

AUTORISE Madame le Maire à signer ladite convention.

FAIT A THOIRY,
LE 6 FEVRIER 2024

LE MAIRE,
Muriel BÉNIER

Certifiée exécutoire le 09/02/2024
Après dépôt en préfecture de Bourg-En-Bresse
Et publication ou notification le 09/02/2024

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRE DE THOIRY' at the top and 'AIN' at the bottom, with a star in the center.